



Création d'une filière "blé panifiable bas intrants" et de la marque EC'eau responsable

Région : Auvergne Rhône-Alpes

Département : Isère

Délégation : Lyon

Communes concernées : Communes du territoire d'approvisionnement de la meunerie Maison François Cholat

Bassin versant : Bièvre Liers Valloire, Bourbe, 4 Vallées et Sane et Varèze

Interlocuteur Agence : Laure Vallade

PRESENTATION DU PROJET

PORTEUR DE PROJET

Maison François Cholat

1310 route de Thuile
38510 MORESTEL
04 74 80 43 15

Partenaires techniques et financiers :

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Chambre d'agriculture de l'Isère, Communauté de Communes entre Bièvre et Rhône, Ville de St Rambert d'Albon, SIE Epinouze Lapeyrouse Mornay, Syndicat Intercommunal Valloire-Gallaure, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Ville de Colombier Saugnieu, Communauté de Communes Bièvre Isère.

CONTEXTE ET HISTORIQUE

La nappe souterraine du bassin Bièvre - Liers - Valloire est une nappe assurant l'alimentation en eau potable d'une grande partie de la population du territoire. Le territoire, à dominante rurale, cumule plus de 70% de surfaces agricoles et compte **12 captages d'eau potable prioritaires** au titre du SDAGE 2016-2021. Les gestionnaires sont tenus de mettre en place des programmes d'actions visant la protection de la qualité de la ressource sur les aires d'alimentation de ces captages. Dans ce contexte, les acteurs locaux du bassin de Bièvre - Liers - Valloire se sont regroupés afin d'améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur leur territoire et ont été à l'initiative de l'élaboration d'un SAGE.

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Dans ce contexte de restauration de la qualité de l'eau, l'entrée territorialisée de la politique « captages » est souvent perçue comme un frein à l'engagement des **acteurs économiques** agissant sur le marché agricole comme les coopératives ou les négoce, pour qui la zone d'action est bien plus large. Or ces acteurs sont des partenaires qui assurent la **viabilité économique** des **changements de pratiques** chez les agriculteurs. Ainsi, le projet porté par la Maison François Cholat a intégré cette approche sur un territoire sensibilisé à ces enjeux depuis plusieurs années au travers de l'action de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et des collectivités. La meunerie qui délivre aussi conseils, services et produits aux exploitants agricoles, a maintenant un objectif central : **limiter l'impact environnemental des cultures**, tout en assurant **le maintien de rendement** et de la **marge brute aux agriculteurs** à l'échelle de son territoire d'actions en développant dans un premier temps une nouvelle filière « blé panifiable » à bas niveau d'intrants, ensuite élargie à d'autres cultures.



Production de blé à bas niveau d'intrants pour les boulangers du territoire © Maison Cholat

RESULTATS

Pour la filière « blé panifiable bas intrants », 125 tonnes de blé ont été produites, parfaitement tracées et stockées. L'engagement des agriculteurs est de :

- **Campagne 2017-2018** : 5 agriculteurs, soit 30 hectares ;
- **Campagne 2018-2019** : 7 agriculteurs, soit 51 hectares.

Ce projet exploratoire a montré de bons résultats concernant :

- la réduction globale des **Indices de Fréquence de Traitement** (en moyenne -38% en année 1 et -7% en année 2 par rapport aux parcelles conduites en agriculture conventionnelle) ;
- l'augmentation de la **marge brute dégagée par les exploitants** à l'hectare (en moyenne : +11% la première année et +23% la deuxième année).

En plus, une légère hausse du rendement moyen de 3% et un blé produit de bonne qualité étant donné que le taux de protéines était compris entre 11,9 et 12,3, pour une cible à 11. Ces résultats, qui montrent qu'**objectifs environnementaux** et **économiques** sont conciliables, apportent satisfaction tant aux agriculteurs qu'à l'entreprise.

En parallèle, des limites importantes dues à l'investissement sur une seule filière blé sur les aires d'alimentation des captages de ce secteur : **durabilité limitée** sur les parcelles en raison des nécessaires rotations, pas de gain sur **l'Indice de Fréquence de Traitement herbicides**, zone géographique trop **restreinte**, mode de fixation du **prix** trop contraignant, intitulé "bas intrants" pas assez porteur. Face à cette réflexion, la Maison François Cholat a décidé d'amplifier ces actions, en créant de **nouvelles filières** et en recherchant de **nouveaux débouchés**.

→ Phase 2 : Elargissement des cultures et création de la marque « EC'eau responsable »

Le principe d'une nouvelle filière baptisée « **EC'eau responsable** » (EC pour Engagement Culture) reste identique : mettre en place de **nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement**, selon un cahier des charges en adéquation avec les exigences attendues pour les aires d'alimentation des captages prioritaires en raisonnant, cette fois-ci, à l'échelle des **rotations culturales** afin d'assurer une pérennité dans les changements de pratiques initiés par les agriculteurs. Le projet actuel s'inscrit sur une période de 3 ans (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022) afin d'avoir un **appui technique** sur les différentes cultures, voire un système de culture, pour que les agriculteurs puissent **maitriser ces techniques et rendre ces filières durables**.

La rémunération du contrat est basée sur les modes de rémunération des contrats classiques, auxquels s'ajoutent des **primes incitatives**. Le territoire s'est aussi élargi. Ainsi, le projet consiste à proposer aux fournisseurs de la

Maison François Cholat qui ont des parcelles sur les aires d'alimentation des captages de Bièvre Liers Valloire, du Reculon et du territoire de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), des contrats pour les cultures de **blé, seigle, colza, orge, orge de brasserie, triticale, avoine blanche, maïs, soja, tournesol et blé ancien**. Les contrats sont basés sur le respect d'un cahier des charges de production comportant les clauses environnementales présentées ci-dessous :

- **pour la protection phytosanitaire** : incitation au désherbage mécanique (utilisation autant que possible de la herse étrille), interdiction de l'usage du glyphosate, du 2.4 D, du s-metolachlore, du Diméthénamide P, du mepiquat de chlorure, interdiction de désherbage chimique post semis prélevée (cultures d'automne), utilisation de semences certifiées ;
- **pour la fertilisation** : analyse de reliquat sortie hiver, semis en double densité, recours à un outil de pilotage de la fertilisation, utilisation d'engrais azotés protégés.



Parcelle de colza « bas niveau d'intrants »
© Maison Cholat

RESULTATS

Pour les cultures d'hiver 2019-2020 :

Aires d'Alimentation de Captages	Nombre de contrats	Cultures	Superficie (ha)	Nombre de parcelles
<i>Le Teppes Bon Repos</i>	1	Triticale EC'eau responsable	15	3
	1	blé EC'eau responsable	5,8	2
<i>Le Ronjay</i>	1	blé EC'eau responsable	6,3	1
<i>Le Golley</i>	3	blé EC'eau responsable	12	5
<i>Seyez et Donis</i>	4	orge EC'eau responsable	19,5	7
	6	blé EC'eau responsable	51,1	17
<i>Carloz</i>	1	blé EC'eau responsable	4,5	1
<i>Le Reculon</i>	2	Seigle meunier EC'eau responsable	12	3
TOTAL	19		126,2 ha dont 73,4 ha de « blé bas niveau d'intrant »	39

Tableau récapitulatif des cultures et superficies contractées pour la campagne 2019-2020 » © Bièvre Isère Communauté.

GAINS ATTENDUS

POUR L'ENVIRONNEMENT

- **Amélioration de la qualité de l'eau et du sol** grâce à la diminution des pressions en azote et pesticides ;
- **Amélioration de la qualité de l'air** suite à la diminution des **émissions de gaz à effet de serre** vis-à-vis d'un moindre apport d'engrais chimique (l'épandage d'engrais chimique azoté génère de fortes quantités de gaz à effet de serre) et également lors de leur fabrication et de leur transport qui ont des conséquences sur le réchauffement climatique ;
- **Amélioration de la qualité de l'air** suite à la diminution **de la pollution atmosphérique** vis-à-vis d'un moindre apport de pesticides qui a des conséquences sur la santé ;
- **Préservation de la biodiversité** suite à la diminution des pesticides dans les parcelles et la création d'un partenariat entre la Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône-Alpes et la Maison François Cholat.

En mai 2020, un partenariat a vu le jour entre la **Ligue pour la Protection des Oiseaux** (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes (délégation de l'Isère) et la Maison François Cholat. Cette dernière a donc créé un avenant au **contrat de production** dans lequel l'agriculteur s'engage à mettre en place diverses mesures afin de sauvegarder le **busard cendré** et **l'œdicnème criard** : observation des parcelles, installation d'un carré de protection autour du nid, implantation de bandes enherbées (habitats stables) ou encore non-destruction des couverts végétaux...



Busard cendré femelle
© LPO Auvergne Rhône Alpes

ECONOMIQUES

- **Rentabilité économique** pour les agriculteurs (meilleure rémunération).

SUIVI ET EVALUATION

Les 3 premières années vont permettre de mesurer la faisabilité de la mise en place de ces filières. Le suivi des résultats devra permettre d'analyser les **résultats technico-économiques**, **environnementaux**, mais aussi de dimensionner les besoins pour la **valorisation des filières** jusqu'à l'aval. Des ajustements techniques seront mis en place si nécessaire.

L'évolution des indicateurs les plus pertinents sur l'action mise en œuvre sera suivie, tels que :

- le **nombre d'agriculteurs** engagés ;
- le **nombre de contrats** par agriculteur ;
- le **nombre d'hectares** engagés sous contrat.

Au-delà de ces trois indicateurs, un suivi sera aussi effectué concernant :

○ **la pertinence de l'itinéraire technique**

- conduite agronomique ;
- bilan qualitatif avec les agriculteurs ;
- bilan technico économique ;
- bilan des formations.

○ **l'environnement**

- suivi des analyses des molécules pesticides dans les 12 zones de captage prioritaire ;
- suivi des pollutions azotées dans les 12 captages prioritaires ;
- suivi de l'évolution des IFT (Indice Fréquence Traitement).

○ **la qualité des filières**

- mise en place de la marque « EC'eau responsable » : développement et perspectives ;
- valeur ajoutée des produits de qualité issus de cette démarche.

LES CLES DE LA REUSSITE DU PROJET

- la **motivation des agriculteurs** ;
- le **suivi rapproché** de l'entreprise Cholat en cours de campagne ;
- l'**organisation adaptée** à la collecte et au stockage de petits volumes ;
- la **transparence** de la démarche ;
- la qualité des **échanges partenariaux** autour des enjeux environnementaux et économiques.

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- **Durabilité** limitée (une seule culture, n'inclut pas la rotation) ;
- Problématique du **désherbage** (pas de baisse IFT herbicides) ;
- Zone géographique **trop restreinte** ;
- **Prix du blé fixé** en septembre avec un risque pour l'agriculteur ;
- Le nom « **bas intrants** » peu « vendeur » vis-à-vis du grand public.

Nécessité d'une démarche plus **globale** en termes de **territoire d'action**, de **cultures** et de **marque locale**.

LES PERSPECTIVES

- Développer les **filières de façon pérenne** en répondant à la double exigence : **agronomique** (maîtrise voire absence de l'utilisation de pesticides et raisonnement de la fertilisation azotée) et **environnementale** :
 - Sur la campagne **2019/2020**, l'objectif est de travailler auprès de 75 % des agriculteurs fournisseurs concernés par les aires d'alimentation des captages prioritaires ;

- Sur la campagne **2020/2021** : la validation des itinéraires techniques mis en place en 2019/2020 doit permettre de développer les filières sur 100 % des agriculteurs fournisseurs ;
- Sur la campagne **2021/2022** : la pertinence du système de culture sera évaluée en analysant les résultats économiques et environnementaux sur une rotation triennale.

→ Continuer à **générer des échanges** sur le sujet et diffuser les bonnes pratiques mises en place.

SOURCES

- Site internet : <https://www.francois-cholat.fr/>
- Poster contrats EC'Eau Responsable, Maison François Cholat, 2020, 1p.
- Présentation COREAM, Maison François Cholat, 2019, 11p.
- Sauvons l'Eau 35, Agence de l'Eau RMC, 2018, 20p.
- Sauvons l'Eau 41, Agence de l'Eau RMC, 2020, 24p.
- PowerPoint FNCCR-Astee : Journée d'échanges sur la protection des ressources en eau, Entre Bièvre et Rhône, 2018, 15p.
- Communiqué « Partenariat Maison François Cholat – LPO de l'Isère », Maison François Cholat, 2020, 2p.

Date de rédaction : février 2021